



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

A Aurillac, le 30 mars 2023.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme

La semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme valorise les engagements de l'ensemble des institutions et de leurs partenaires en faveur des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. L'édition 2023 est organisée du 20 au 26 mars.

[Cette semaine organisée en partenariat avec la Délégation Interministérielle de Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme \(DILCRAH\)](#) constitue un grand temps fédérateur visant à promouvoir les valeurs et les principes fondamentaux de la République. Son objectif est de sensibiliser les élèves des écoles, collèges et lycées, à la prévention du racisme, de l'antisémitisme et de toutes les formes de discriminations.

Dans ce contexte, Alexandre Kesteloot, sous-préfet et directeur de cabinet du préfet du Cantal, en présence de Maryline Lutic, directrice départementale des services de l'Éducation nationale, de représentants de la mairie d'Aurillac et d'associations, s'est rendu au vernissage de l'exposition itinérante et internationale Maison Anne Frank au centre Pierre Mendès France à Aurillac.

Ce déplacement a été l'occasion de saluer les collectivités, la direction des services départementaux de l'éducation nationale et les associations, pour leur plein engagement au quotidien et au plus près des citoyens pour la fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme, et contre toutes les discriminations.

M. le sous-préfet a également rappelé la mobilisation de l'État sur ces thématiques, au travers notamment du nouveau [plan national contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine \(2023-2026\)](#), présenté le 30 janvier 2023 par la Première ministre Elisabeth Borne. Il contient 80 actions et poursuit cinq grandes ambitions :

- Mesurer la réalité du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations ;
- Oser nommer la réalité de la haine ;
- Mieux éduquer et former ;
- Sanctionner les auteurs ;

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

- Accompagner les victimes.

Parmi les mesures concrètes du plan :

- La garantie pour chaque élève de bénéficier d'une visite historique ou mémorielle liée au racisme, l'antisémitisme ou l'antitsiganisme durant sa scolarité ;
- La formation de l'ensemble des agents de la fonction publique d'État à ces enjeux ;
- La mise en place d'une vraie politique de testing renforcé sur les discriminations à l'embauche et sur l'accès au logement ;
- La facilitation du dépôt de plainte par les victimes, notamment en développant le dépôt directement au siège de certaines associations et l'anonymisation partielle des plaintes ;
- L'aggravation des peines en cas d'expression raciste ou antisémite, commise par des personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leur fonction.

Dans le département du Cantal, les services de l'État sont mobilisés pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme, et contre toutes les discriminations, via notamment le comité départemental opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine (CORAH), et l'appel à projet DILCRAH :

- Le CORAH, coprésidé par le préfet du département et le procureur de la République, permet de faire un état des lieux sur ces problématiques et de présenter les actions de préventions soutenues dans le département ;

- L'appel à projet 2022-2023 piloté par la DILCRAH et doté d'une enveloppe de 2,6 millions d'euros au plan national, permettra d'accompagner financièrement les projets porteurs de messages de tolérance, d'ouverture, et d'acceptation de l'autre.

En conclusion de cette semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme, M. le sous-préfet s'est rendu à la rencontre d'élèves d'une des nombreuses classes qui ont pu visiter cette exposition, afin d'échanger avec les jeunes sur ces problématiques.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC